



Formulaire d'inscription

Pass annuel 2023

Je souhaite acheter un Pass Annuel (valeur 49,99€) :

Informations de l'inscrit :

Nom :

Prénom :

Age :

Taille :

Informations complémentaires (du titulaire pour inscription – 18 ans)

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

Nom et prénom de la personne titulaire (parents):

Mention supplémentaire :

IMPORTANT : N'oubliez pas de nous joindre une photo du titulaire, afin de créer son Pass à venir chercher directement à l'accueil du parc..

Attention les enfants entre 1,10m et 1,30m doivent être accompagnés d'un adulte, obligatoirement sur les parcours.

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Préambule :

Le présent service est réalisé par la SARL JUMPACA.

Siège sociale : 121, chemin de l'Aérodrome Sud 83440 Tourrettes.

Représentant légal : Selleron Ange

Article 1 – Objet :

Paca Adventure St Cézaire : **Le Pass Annuel est nominatif** et donc valable pour une seule et même personne.

Il donne droit à son détenteur de bénéficier à un accès aux parcours acrobatiques en hauteur. Il pourra profiter des différents parcours suivant sa taille :

- De 0,94 m à 1,10m (2 parcours ouistiti)
- De 1,10 m à 1,50m (parcours vert, bleu, rouge et violet)
- + 1,50 m (parcours vert, bleu, rouge, violet et noir)

à la condition de répondre au règlement intérieur apposé à l'entrée et aux consignes de sécurité.

Article 2 – Réservation et validité :

Le Pass est valable de votre date d'achat, pour une durée de 1 an. Le bénéficiaire du Pass devra s'informer au préalable des horaires et dates d'ouverture du parc.

Les réservations ne sont pas nécessaires pour venir sur le parc.

Article 3 – Accès :

La présentation du Pass à l'accueil est obligatoire afin de bénéficier de la gratuité de celui-ci. Tout oubli ou perte de la carte n'autorise pas l'accès aux activités.

Le bénéficiaire devra alors procéder au paiement de son entrée aux tarifs applicables.

Le pass du parc ne donne pas accès aux autres activités situées sur le domaine des grottes.

Le pass donne l'accès que pour l'accrobranche.

- Les enfants entre 1,10m et 1,30m doivent être accompagné obligatoirement d'un adulte sur les parcours

-

Article 4 – Modifications et/ou Annulation :

La présente offre est non cumulable avec une autre promotion en cours durant l'année.

Modifications :

Le Pass annuel n'est pas échangeable avec une autre personne, groupe ou organisme.

Annulation :

- Annulation totale sur demande du client : Après achat d'un Pass annuel sur le parc, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Annulation totale du fait de l'établissement (Paca Adventure) : Le Paca Adventure se donne le droit d'annuler tout abonnement au parc à toute personne ne respectant pas les consignes ou ayant un comportement dangereux pour elle-même ou pour les autres, ainsi que vis-à-vis des installations ou de l'environnement. Aucun remboursement sera possible.

Article 5 – Assurances :

Toute personne se voyant attribuer un Pass annuel devra s'assurer qu'il est bien titulaire pour lui d'une assurance responsabilité civile.

Article 6 – Règlements :

Toute personne ayant un Pass annuel devra prendre connaissance des activités proposées en se rendant sur le site internet correspondant.

Une fois sur place, il devra prendre également connaissance du règlement intérieur du parc sur lequel il est.